

DISPENSE
Cours d'Éducation à la sexualité

L'éducation sexuelle aux mineurs, dès le plus bas âge, étant devenue une obligation légale (sans consentement des parents) pour la rentrée 2023-2024, avec un point d'honneur de la part du Ministre de l'Éducation Nationale, je vous adresse ce courrier.

Je soussigné(e),
Parent de l'élève en classe de,
De l'établissement :
vous informe très officiellement des points suivants :

- 1) En ma qualité de représentant légal et garant du respect des intérêts et des droits imprescriptibles de mon enfant, je suis dans le devoir de vous écrire sans aucune intention belliqueuse. Je suis tout à fait pour la lutte contre les discriminations, contre toute forme de violence, contre tout harcèlement...
- 2) Je m'oppose formellement à ce que mon enfant assiste aux cours d'éducation sexuelle, quelle qu'en soit la forme (cours, intervenants extérieurs, livres, vidéos, jouets, jeux, exercices quelconques se prêtant au thème de la sexualité...).
- 3) Je m'oppose catégoriquement à ce que soit enseigné à mon enfant des termes tels que : masturbation, sexe oral ou anal, plaisir sexuel, fellation, cunnilingus, sodomie, changement de sexe, théorie de genre..., en résumé, tout terme se rapportant au sexe.

Mon enfant n'étant pas en capacité légale de donner lui-même son consentement à ce sujet, je me dois de vous rappeler l'**Article 26-3 de la déclaration universelle des droits de l'Homme** : « **les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leur enfant** ». En effet, j'estime que l'innocence et l'évolution affective de mon enfant doit à la fois être préservée et évoluer à son propre rythme. En raison de nos convictions religieuses, philosophiques et idéologiques, nous avons choisi l'école publique pour sa laïcité. J'estime donc qu'il n'appartient pas à quelqu'un d'étranger à la famille qui ne connaît pas mon enfant ou qui n'a pas été choisi par la famille de s'occuper de son éducation sexuelle, surtout ne donner à aucun adulte l'opportunité d'une quelconque dérive.

Considérant l'article 26-3 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ; considérant que l'instruction à la sexualité concerne **sa vie privée, son intimité et sa pudeur**, je vous mets en demeure par la présente de respecter mon devoir de protection, de respecter **l'exercice de mon autorité parentale**, ainsi que les droits fondamentaux de mon enfant.

En conséquence, je refuse catégoriquement que mon enfant, assiste aux cours d'éducation sexuelle et vous demande donc qu'il soit dispensé de ces cours et qu'il soit pris en charge par l'établissement pendant ces heures.

N'ayant aucun doute concernant votre bienveillance et votre compréhension, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les plus respectueuses.

Dispense établie en 2 exemplaires, le, à

Le/les parent(s)

Le chef d'établissement
(Tampon et signature)